



















CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

FEUILLE DE PRESENCE DU 06 AVRIL 2026

Noms des Conseillers	Emargements
Madame Arielle BEUCAMPS Conseillère d'arrondissement	
Madame Iris BERTHOMIER Conseillère d'arrondissement	
Monsieur Charles FLOBERT Conseiller d'arrondissement	
Madame Céline HERVIEU Conseillère de Paris et du 6 ^e	
Madame Chantal LAMBERT-BURENS Conseillère d'arrondissement	
Monsieur Jean-Pierre LECOQ Conseiller de Paris et du 6 ^e	
Monsieur Paul MARIA Conseiller d'arrondissement	
Monsieur Olivier SOLERE Conseiller d'arrondissement	
Madame Florence de VARAX Conseillère d'arrondissement	

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

FEUILLE DE PRESENCE DU 06 AVRIL 2026

Noms des Conseillers	Élection du maire d'arrondissement			Élection des adjoints		
	Emargements					
	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour	1 ^{er} tour	2 ^e tour	3 ^e tour
Madame Arielle BEAUCAMPS Conseillère d'arrondissement						
Madame Iris BERTHOMIER Conseillère d'arrondissement						
Monsieur Charles FLOBERT Conseiller d'arrondissement						
Madame Céline HERVIEU Conseillère de Paris et du 6 ^e						
Madame Chantal LAMBERT- BURENS Conseillère d'arrondissement						
Monsieur Jean-Pierre LECOQ Conseiller de Paris et du 6 ^e						
Monsieur Paul MARIA Conseiller d'arrondissement						
Monsieur Olivier SOLERE Conseiller d'arrondissement						
Madame Florence de VARAX Conseillère d'arrondissement						

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

06 avril 2026

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du lundi 6 avril 2026.**

Le lundi 6 avril 2026 à 15 heures 34, le Conseil du 6^e arrondissement s'est réuni dans la Salle des Mariages de la mairie du 6^e arrondissement. En application de l'article L.2511-25 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil du 6^e arrondissement a été exceptionnellement convoqué par Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, Maire de Paris, par lettre du lundi 30 mars 2026, adressée par écrit au domicile de chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du CGCT.

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

- Élection du Maire d'arrondissement
- Détermination du nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement
- Élection des adjoints au Maire d'arrondissement

Étaient présents :

Madame Arielle BEAUCAMPS, Conseillère d'arrondissement,
Madame Iris BERTHOMIER, Conseillère d'arrondissement,
Monsieur Charles FLOBERT, Conseiller d'Arrondissement,
Madame Céline HERVIEU, Conseillère de Paris et du 6^e,
Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Conseillère d'Arrondissement,
Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris et du 6^e,
Monsieur Paul MARIA, Conseiller d'Arrondissement,
Monsieur Olivier SOLERE, Conseiller d'Arrondissement,
Madame Florence de VARAX, Conseillère d'Arrondissement.

Observations :

1. L'ensemble des débats et des explications de vote sont consultables, via la captation vidéo de la séance, sur le site internet de la Mairie du 6^e arrondissement.

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

06 avril 2026

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantal LAMBERT BURENS, Conseillère d'Arrondissement et doyenne d'âge, qui fait une déclaration préliminaire (*cette déclaration sera diffusée dans son intégralité sur le site de la Mairie du 6^e arrondissement*) :

Madame LAMBERT-BURENS, Conseillère d'Arrondissement, procède ensuite à l'appel nominatif par ordre alphabétique des membres du Conseil d'arrondissement.

Madame LAMBERT-BURENS, Conseillère d'Arrondissement, constate que le quorum est atteint et que le conseil d'arrondissement peut délibérer valablement au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

Secrétaires de séance

Madame LAMBERT-BURENS, Conseillère d'Arrondissement, propose de nommer comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Olivier SOLERE, Conseiller d'arrondissement, benjamin et nouvel élu du Conseil du 6^e arrondissement, et Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services, en qualité de secrétaire auxiliaire de séance. Le conseil donne son accord à main levée.

1-Réf. : 062026003

Désignation du Secrétaire de séance.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

1. Élection du Maire d'arrondissement

Madame LAMBERT-BURENS, Conseillère d'arrondissement, invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire d'arrondissement. Elle précise qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire d'arrondissement est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame LAMBERT-BURENS, Conseillère d'arrondissement, procède à un appel à candidature pour l'élection du Maire d'arrondissement.

Madame LAMBERT-BURENS, Conseillère d'arrondissement, constate comme unique candidature aux fonctions de Maire d'arrondissement, celle déclarée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris et du 6^e.

Madame LAMBERT-BURENS, Conseillère d'arrondissement, propose de procéder au vote à bulletin secret.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote sur lequel est écrit le nom de la personne qu'il a choisie.

Le dépouillement du vote, effectué par le secrétaire de séance donne les résultats suivants au premier tour de scrutin :

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

06 avril 2026

2-Réf. : 062026004

Élection du Maire.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote...: 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 9
- c. Nombre de bulletins déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de bulletins déclarés blancs : 1
- f. Nombre de suffrages exprimés : 8
- g. Majorité absolue (*La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur*) : 5

NOM, PRENOM ET QUALITE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Monsieur LECOQ, Jean-Pierre, Conseiller de Paris et du 6 ^e	8 voix

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris et du 6^e, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire d'arrondissement, dès le premier tour du scrutin, et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller Régional d'Île de France, revêt l'écharpe tricolore, reprend la présidence du Conseil, et prononce ensuite l'allocution suivante :

L'allocution de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller Régional d'Île de France, sera diffusée dans son intégralité sur le site de la Mairie du 6^e arrondissement.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller Régional d'Île de France donne la parole à Madame Céline HERVIEU, Conseillère d'Arrondissement qui prononce ensuite l'allocution suivante :

L'allocution de Madame HERVIEU, Conseillère d'Arrondissement sera diffusée dans son intégralité sur le site de la Mairie du 6^e arrondissement.

2. Élection des Adjointes au Maire d'arrondissement

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller régional d'Île de France, invite le Conseil d'arrondissement à procéder à l'élection des Adjointes au Maire d'arrondissement, conformément aux dispositions des articles L.2511-25 et L.2511-25-1 du CGCT.

2.1. Nombre d'adjoints

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller régional d'Île de France, indique que le nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement ne peut excéder trente pour cent (30%) du total des membres du conseil d'arrondissement sans toutefois être inférieur à quatre.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller régional d'Île de France, propose d'arrêter le nombre des Adjointes au Maire du 6^e arrondissement à quatre.

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

06 avril 2026

3-Réf. : 062026005

Détermination du nombre des adjoints.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le nombre de quatre Adjoints au Maire du 6^e arrondissement.

2.2. Listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire d'arrondissement

Le Maire d'arrondissement rappelle que les Adjoints au Maire d'arrondissement sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Les listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire d'arrondissement sont déposées auprès du Maire d'arrondissement.

Elles portent le nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il s'agit de :

- Madame Chantal LAMBERT-BURENS.
- Monsieur Paul MARIA
- Madame Iris BERTHOMIER
- Monsieur Charles FLOBERT.

Il est ensuite procédé au vote.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote sur lequel sont écrits tous les noms de la liste qu'il a choisie.

Le dépouillement du vote, effectué par le ou les secrétaire(s) de séance donne les résultats suivants au premier tour de scrutin.

4-Réf. : 062026006

Élection des Adjoints au Maire.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 9
- c. Nombre de bulletins déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de bulletins déclarés blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés : 8
- f. Majorité absolue : 5

NOM, PRENOM ET QUALITE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Madame LAMBERT-BURENS, Chantal, Conseillère d'arrondissement	8 voix
Monsieur MARIA, Paul, Conseiller d'arrondissement	8 voix
Madame BERTHOMIER, Iris, Conseillère d'arrondissement	8 voix
Monsieur FLOBERT, Charles, Conseiller d'arrondissement	8 voix

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

06 avril 2026

2.3 Proclamation de l'élection des Adjoints au Maire d'arrondissement

Ont obtenu la majorité légale et ont donc été proclamés Adjoints au Maire d'arrondissement et immédiatement installés les candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire d'arrondissement présents sur la liste conduite par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller régional d'Île de France, dans l'ordre de cette liste. Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller régional d'Île de France, communique, ensuite, la liste des délégations auxquelles il a décidé de procéder concernant les Adjoints au Maire.

- Madame Chantal LAMBERT-BURENS : Première Adjointe au Maire chargée de toutes les questions relatives aux Familles, à la Petite-enfance, à la Parentalité et à l'Égalité Femmes - Hommes ;
- Monsieur Paul MARIA : Deuxième Adjoint au Maire, chargé de toutes les questions relatives aux Finances et à l'Attractivité (Commerce, Emploi et Tourisme), à la Démocratie et à l'Animation locale (Vie Associative, Conseils de Quartiers, Budget Participatif) ;
- Madame Iris BERTHOMIER : Troisième Adjointe au Maire, chargée de toutes les questions relatives à la Santé et aux Sports, Écologie urbaine et Développement durable (espaces verts, jardins partagés, rénovation énergétique, alimentation durable...) ;
- Monsieur Charles FLOBERT : Quatrième Adjoint au Maire, chargé de toutes les questions relatives à la Sécurité et à la Prévention de la délinquance, au Cadre de vie et à l'Espace public (propreté, transport, tranquillité publique...)

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller régional d'Île de France, communique enfin la liste des délégations auxquelles il a décidé de procéder concernant les Conseillers d'arrondissement :

- Madame Arielle BEAUCAMPS : Conseillère d'arrondissement déléguée à l'Éducation (Affaires scolaires, Collèges, Lycées), à la Jeunesse et à la Citoyenneté ;
- Monsieur Olivier SOLERE : Conseiller d'arrondissement délégué à la Culture, au Patrimoine, au Devoir de Mémoire et aux Universités ;
- Madame Florence de VARAX : Conseillère d'arrondissement déléguée aux Séniors, aux personnes âgées et aux solidarités (lien intergénérationnel, personnes à la rue, personnes en situation de handicap...).

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller régional d'Île de France, donne lecture de la charte de l'élu Local, qui est ensuite remise à chaque élu.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller Régional d'Île de France donne la parole à Madame Iris BERTHOMIER, Adjointe au Maire.

Cette prise de parole sera diffusée dans son intégralité sur le site de la Mairie du 6^e arrondissement.

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

06 avril 2026

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e et Conseiller régional d'Île de France, lève la séance.

Le Secrétaire de séance



Monsieur Olivier SOLERE
Conseiller d'arrondissement

Le Maire du 6^e arrondissement



Monsieur Jean-Pierre LECOQ
Conseiller de Paris et Maire du 6^e

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-012

2026-06-003

06 avril 2026

Désignation de Monsieur Olivier SOLERE, Conseiller d'arrondissement, en qualité de secrétaire de séance du Conseil du 6^e, et de Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services, en qualité de secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le rapport présenté par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Conseillère d'arrondissement et Doyenne d'âge, Présidente de Séance ;

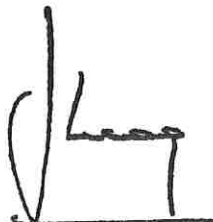
Examen du projet de délibération 062026003 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Conseillère d'arrondissement et Doyenne d'âge, Présidente de Séance, procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 9 voix pour.

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-013

2026-06-004

06 avril 2026

Élection du Maire d'arrondissement.

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-9, et L.2511-25 ;

Vu l'invitation de Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Présidente de Séance à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire ;

Vu la candidature de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris et du 6^e arrondissement

Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services, et secrétaire auxiliaire de séance, procède au vote et au dépouillement.

DELIBERE

Article unique : Monsieur Jean-Pierre LECOQ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Maire du 6^e arrondissement.

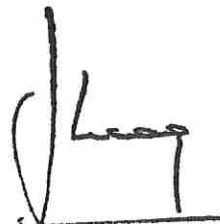
- NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 9
- BULLETINS NULS : 0
- BULLETINS BLANCS : 1
- SUFFRAGES EXPRIMES : 8
- MAJORITE ABSOLUE : 5

A obtenu :

Monsieur Jean-Pierre LECOQ : 8 voix.

Ont signé les membres présents (feuille de présence).

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-014

2026-06-005

06 avril 2026

Détermination du nombre d'Adjointes au Maire d'arrondissement.

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Vu les articles L.2511-25 et L. 2511-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

DELIBERE

Article unique : le nombre d'Adjointes au Maire du 6^e arrondissement est fixé à quatre à l'unanimité avec 9 voix pour.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2026-06-015

2026-06-006

06 avril 2026

Élection des Adjoints au Maire d'arrondissement.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération **062026006** ;

Vu les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2511-25 et L.2511-25-1 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'invitation de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller Régional d'Île-de-France, Maire du 6^e arrondissement, à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection des Adjoints ;

Vu la liste de candidatures présentée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ :

- Madame Chantal LAMBERT-BURENS
- Monsieur Paul MARIA
- Madame Iris BERTHOMIER
- Monsieur Charles FLOBERT
-

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France fait procéder au vote, et Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services, et secrétaire auxiliaire de séance, procède à son dépouillement.

DELIBERE

Article unique : La liste conduite par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue.

- NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 9
- BULLETINS NULS : 0
- BULLETINS BLANCS : 1
- SUFFRAGES EXPRIMES : 8
- MAJORITE ABSOLUE : 5

La liste conduite par Monsieur Jean-Pierre LECOQ,
A obtenu : 8 voix.

Ont signé les membres présents (feuille de présence).

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

06 avril 2026

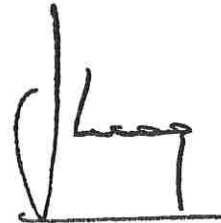
CERTIFICAT

Le maire du 6^e arrondissement

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT,
Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance
du lundi 06 avril 2026 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le
site internet de la mairie d'arrondissement pour une durée de 2 mois.

Fait à PARIS, le 07 avril 2026

Le Maire du 6^e arrondissement



Jean-Pierre LECOQ